

De : Conseil d'administration

A : AI France

VISIOCONFERENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AMNESTY INTERNATIONAL France DU 6 OCTOBRE 2020

Relevé des délibérations

Présent.e.s

Excusé représenté

Excusée non représentée

Carmen Bailly

Alain Lesturgez

Nadia Rabhi

Jean-François Chevallier

Cécile Coudriou

Bernard Forlot

Bertrand Humbert-Labeaumaz

Sandrine Lerma

Alice Miot-Bruneau

Martine Monti

Lise Pélerin

Francis Perrin

Jean-Claude Samouiller

Le Conseil d'administration d'AI France s'est réuni par visioconférence le 6 octobre 2020 à 20 heures.

Cette réunion avait pour objet une **prise de décision urgente dans le cadre du projet d'observation sur les contrôles d'identité discriminatoires en France.**

Délibération

Les organisations et avocats concernés par ce projet finalisent un courrier de mise en demeure adressé au gouvernement français lui demandant de prendre les mesures requises pour mettre fin à des contrôles d'identité discriminatoires et généralisés sur l'ensemble du territoire national.

Le CA est consulté, pour décision, sur cette démarche de mise en demeure et la possible action en justice qu'elle pourrait entraîner en l'absence de mesures adéquates de la part du gouvernement pour remédier à cette pratique.

Décision

Tout en regrettant qu'AI France n'ait pas conduit le travail de recherche envisagé initialement sur les contrôles d'identité discriminatoires en France, le CA approuve la démarche de mise en demeure interassociative à destination des autorités gouvernementales sur ce sujet.

En concertation avec le SI, les autres associations concernées et les avocats engagés dans cette initiative, le CA continuera à suivre de près le processus en cours avec la finalisation de la mise en demeure en vue de s'assurer que ce document satisfasse aux exigences de fond et de forme d'AIF.

Résultat du vote : 11 voix pour exprimées et une voix contre.

Fait à Paris, le 21 octobre 2020

Cécile Coudriou
Présidente

Francis Perrin
Vice-président